

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **43/44 (1904)**

Heft 15

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sand bestand und erst in einer mittlern Tiefe von 12 m unter der Sohle Felsen anzutreffen war. Dieses Teilstück der Tunnelanlage wurde deshalb in hölzernen Caissons mittelst Luftdruck, die anschliessenden Tunnelstrecken dagegen im offenen Einschnitt erstellt. Der Bauvorgang für den Harlemflusstunnel ist aus den Abbildungen 10 und 11 ersichtlich. Nach der Ausbaggerung der Flusssohle bis ungefähr auf das Niveau der Mitte der Tunnelröhren wurden in der Längsrichtung der Baugruppe vier Reihen von Pfählen in Entfernungen von 1,95 m bis auf den Felsen getrieben, sowie beidseitige, über Hochwasser reichende Transportgerüste aufgebaut. Hierauf sind sehr kräftige Spundwände von 36 cm Dicke eingerammt worden, auf die ebenso wie auf die dazwischen befindlichen Pfähle eine am Ufer montierte Holzdecke von 1,2 m Dicke zu liegen kam, sodass der Arbeitsraum luftdicht abgegrenzt war. Die aus drei

Wettbewerb für ein Knaben-Primarschulgebäude in Nyon.

Wir veröffentlichen nachstehend zunächst den uns freundlichst zur Verfügung gestellten Bericht des Preisgerichtes und hoffen in Bälde auch die prämierten Arbeiten¹⁾ in gewohnter Weise darstellen zu können.

Rapport à la Municipalité.

Monsieur le Syndic et Messieurs les membres de la Municipalité,

Le jury auquel vous avez confié la tâche d'apprécier les projets qui vous sont parvenus, composé de:

MM. Ls. Maillard, architecte à Vevey,

Francis Isoz, architecte à Lausanne, et

Jules Simon, architecte chef du service des bâtiments de l'Etat à Lausanne,

Die Verkehrswege New-Yorks.

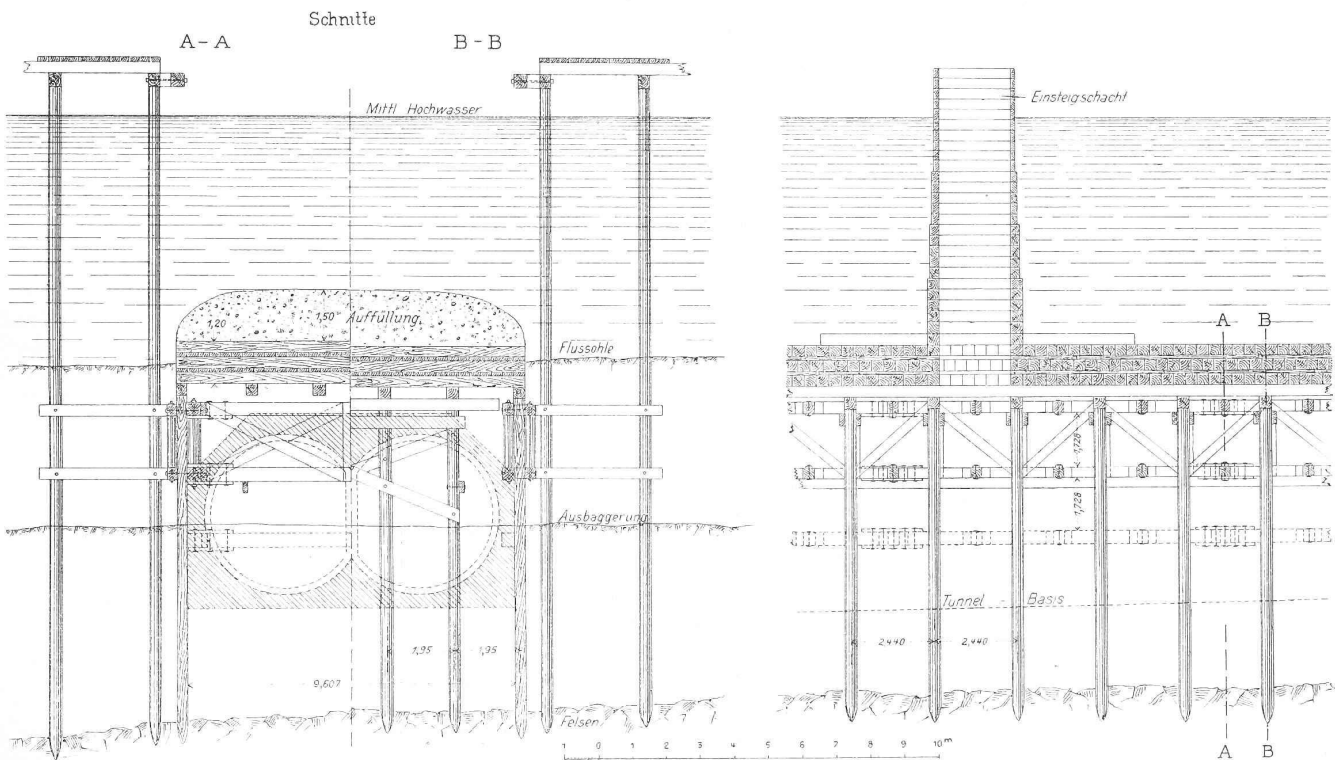


Abb. 10 u. 11. Querschnitt und Längsschnitt der Gerüste und der hölzernen Caissons für den Bau des Tunnels unter dem Harlemfluss. — 1 : 200.

Lagen von Querhölzern mit dazwischen liegenden Brettern bestehende Caissondecke wurde, um der innern Luftpressung Widerstand leisten zu können noch mit einer Erdschichte überdeckt. An geeigneten Punkten wurden Abschluss- und Arbeitschächte über der Decke angebracht. Mit dem Vorrücken des Betoneinbaues mussten die Pfähle auf Fundamenthöhe abgeschnitten werden, sodass sie schliesslich das gesamte Gewicht der Eisenbetonkonstruktion auf die Felsschichten zu übertragen haben. Für die beidseitigen Anschlusstunnels, die aus halbkreisförmigen Betongewölben bestehen, führte man die Spundwände bis über Hochwasser.

Der East Rivertunnel bildet den wesentlichsten Teil der im Jahre 1901 beschlossenen Erweiterung der Stadtbahn nach Brooklyn. Der Untergrund dieser 1250 m langen Strecke besteht aus brüchigem Felsen und Sand, der in Rampen mit 31‰ Gefälle durchfahren wird. Ursprünglich war beabsichtigt, für die zweigeleisige Bahn eine Rinne in der Fusssohle auszubaggern und den Tunnel in einzelnen, auf dem Lande montierten Stücken zu versenken. Anstatt dieser gefährlichen Bauweise wurde dagegen eine bergmännische Ausführung gewählt, mit je einer 4,7 m weiten, gusseisernen Tunnelröhre für jedes Geleise. (Forts. folgt.)

s'est réuni le vendredi 23 Septembre à 10 heures du matin au bâtiment de l'école des filles à Nyon pour une première séance et a terminé ses opérations le lendemain 24 au soir.

Il vous a transmis le même jour un rapport succinct donnant le résultat sommaire du concours. Aujourd'hui il a l'honneur de vous présenter le rapport plus complet ci-après:

Le jury a étudié avec soin les 63 projets présentés. Il procède d'abord à l'élimination des projets qui sont défectueux à divers points de vue, tels que l'un ou l'autre des suivants:

Etude insuffisante en général. — Implantation défectueuse avec, pour conséquence, des préaux trop exigus ou trop morcelés, ou des emprises trop considérables sur les talus en aval de la promenade. — Distribution défectueuse avec espaces perdus ou mal éclairés, mauvaise orientation des salles d'école. — Cube de construction trop élevé. — Architecture et rendus insuffisants.

Dans cette 1^{re} catégorie rentrent les projets portant les devises ci-après:

Etoile noire dans cercle; Labora; Silhouette de Nyon avec »ouvrir une école c'est fermer une prison«; Nyon; Marguerite; Lumière; Une idée; Bonne lumière; Récréation; Stella; Nyon en lettres grises; Deux; A. B. C.; Fleurette; Nyon (sépie); Aléa jacta est; As de pique vert; Barque dans croissant d'or; Guguss; Etoile verte sur fond rouge dans cercle jaune; Mouette; A grands traits; Cerele rouge dans cercle bleu; Simplon; Au soleil; Lucette; Cloche; Salut Léman; Le soleil; Davel.

¹⁾ Band XLIV, S. 163.

Une deuxième catégorie de projets est ensuite éliminée par le Jury. Ces projets retiennent cependant plus longtemps son attention. Plusieurs d'entr'eux dénotent de la part de leur auteur une somme de travail considérable et de réelles qualités. Mais ils présentent cependant les uns et les autres les défauts ci-après qui en motivent l'élimination:

Suppression de la promenade; dans plusieurs projets celle-ci est confondue avec les préaux. — Baies des salles d'école mal réparties. — Orientation des salles au nord. — Locaux non demandés ou disponibles, augmentant sans utilité le cube de construction. — Combles trop importants. — Façades traitées trop richement. Cette critique s'applique spécialement aux salles de gymnastique qui doivent être traitées très simplement. — Caractère des façades trop étranger à celui de la ville de Nyon et ne convenant pas à l'emplacement irrégulier et tout spécial du Prieuré.

Cette deuxième catégorie comprend les projets portant les devises ci-après:

Carré posé sur l'angle inscrit dans 2 cercles; Turris; Trèfle à quatre feuilles; Croix fédérale; Nyon dans carré posé sur l'angle; Cercle mi-partie blanc et rouge; Coucou I, Coucou II; Rectangle rouge; Poisson; Ecuier rouge; Ximo; 2 losanges l'un dans l'autre fond rouge; Carré divisé en 4 par les diagonales, quartiers rouges; Ecuison vaudois; Suadeo; Pain à cacheter vert; Tête d'écolier; Montbenon; Nyon 1750; Etoile blanche à 5 rayons; Qui vive; Vite; Cercle vert entourant cercle; Gribouille; Sud-Est; Pensum; Barque du Léman noire; Une rose; 2 cercles d'or concentriques.

Nous tenons à signaler cependant les façades des projets ci-après qui méritent d'être mentionnées:

Nyon 1750; Croix fédérale; Cercle mi-partie blanc et rouge; Coucou I, Coucou II; Poisson; Ecuier rouge; 2 losanges l'un dans l'autre fond rouge; Carré divisé en 4 par les diagonales, 2 quartiers rouges; Pain à cacheter vert; Carré posé sur l'angle inscrit dans deux cercles; Vite; Gribouille; Sud-Est; Barque du Léman noire.

Ces éliminations opérées, le Jury décide de primer les 5 projets ci-après:

1^{re} Prime. — Cible Noire.

Ce projet remplit la majeure partie des conditions requises par le programme. Il n'exige qu'un déplacement minimum de la promenade et peut même être exécuté sans déplacement de celle-ci. L'utilisation du terrain est logique. Le plan du bâtiment principal est bon et les proportions de la salle de gymnastique conformes à sa destination. Les salles d'école sont bien disposées ainsi que les corridors et vestibules. Les façades, d'une architecture sobre, conviennent bien à un bâtiment d'école.

Le motif central en attique de la façade Est fait cependant exception, il est trop petit et devrait être traité différemment. Un peu plus de «couleur locale» siérait à ces façades. La forme plein cintre des baies du rez-de-chaussée ne convient pas pour des salles d'école.

2^{ème} Prime ex-aequo — »Perdtemps«.

Projet bien étudié. Etude consciencieuse du déplacement de la promenade avec les terrassements et soutènements qu'il comporte. Emprise

modérée sur les talus en aval. Plan du bâtiment principal simple, rationnel, occupant peu de surface et donnant par conséquent un cube de construction très restreint. Bonnes façades. L'auteur a pris la précaution de donner peu de hauteur aux toitures de la salle de gymnastique afin de diminuer les inconvénients que la présence de ce bâtiment peut avoir pour le collège actuel.

Les dégagements, vestibules, etc, sont d'une superficie un peu trop restreinte.

3^{ème} Prime ex-aequo — »Juventutis«.

Préaux assez spacieux tout en présentant la possibilité de ne pas empiéter ou d'empiéter très peu sur les talus en aval de la promenade. Toits de la salle de gymnastique assez bas pour ne pas masquer du côté ouest la vue qu'on a du vieux collège. Distribution du bâtiment principal condensée tout en ménageant des vestibules suffisants. Jolies façades, très bien étudiées et rendues, ne manquant pas de caractère.

L'escalier est mal placé par rapport à la sortie au rez-de-chaussée.

4^{ème} Prime — »Vendange«.

Projet très intéressant, mais trop dispendieux. L'auteur s'est laissé entraîner par son imagination. Jolie disposition de cour d'entrée commune aux deux bâtiments. Orientation principale des salles à l'Ouest, présentant des inconvénients. Les baies cintrées du rez-de-chaussée ne fournissent pas assez de lumière aux salles d'école. Les préaux sont trop petits si on ne déplace pas considérablement la promenade.

5^{ème} Prime — »Castel«.

Bon projet mais présentant le défaut d'avoir le bâtiment principal coupant en deux parties le terrain, ce qui a pour résultat un morcellement des préaux. Bon plan; cube de construction restreint. Façades charmantes très bien rendues, d'une architecture pleine de caractère et parfaitement adaptées au joli site du Prieuré.

Les plis des 5 projets ci-dessus indiqués sont ensuite ouverts et les récompenses attribuées comme suit:

- 1^{re} Prime Cible Noire: Mr. Werner Lehmann, architecte à Berne (800 Fr.).
- 2^{ème} Prime ex aequo »Perd-Temps«: Mr. A. Gonthier, architecte à Genève (500 Fr.).
- 2^{ème} Prime ex aequo »Juventuti«: Mr. J. Kaufmann, architecte à Zurich (500 Fr.).
- 3^{ème} Prime »Vendange«: M.M. Eug. Monod & Laverrière à Lausanne (400 Fr.).
- 4^{ème} Prime »Castel«: M.M. Alex. Camoletti & Henry Baudin à Genève (300 Fr.).

Le concours a donné un résultat intéressant aussi bien par le nombre des projets que par les dispositions variées qu'ils comportent en ce qui concerne l'utilisation du terrain.

Il en résulte que la solution qui paraît la plus rationnelle et la mieux

appropriée à l'emplacement est celle qui consiste à placer les bâtiments autant que possible soit à l'est soit à l'ouest, en bordure des limites et en suivant le tracé irrégulier de celles-ci. C'est celle qui permet le mieux d'obtenir des préaux de surface suffisante et d'un seul tenant.

Il nous reste, Messieurs, à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée et à vous présenter l'assurance de notre haute considération.

Ls. Maillard, architecte.

J. Simon.

Francis Isoz.

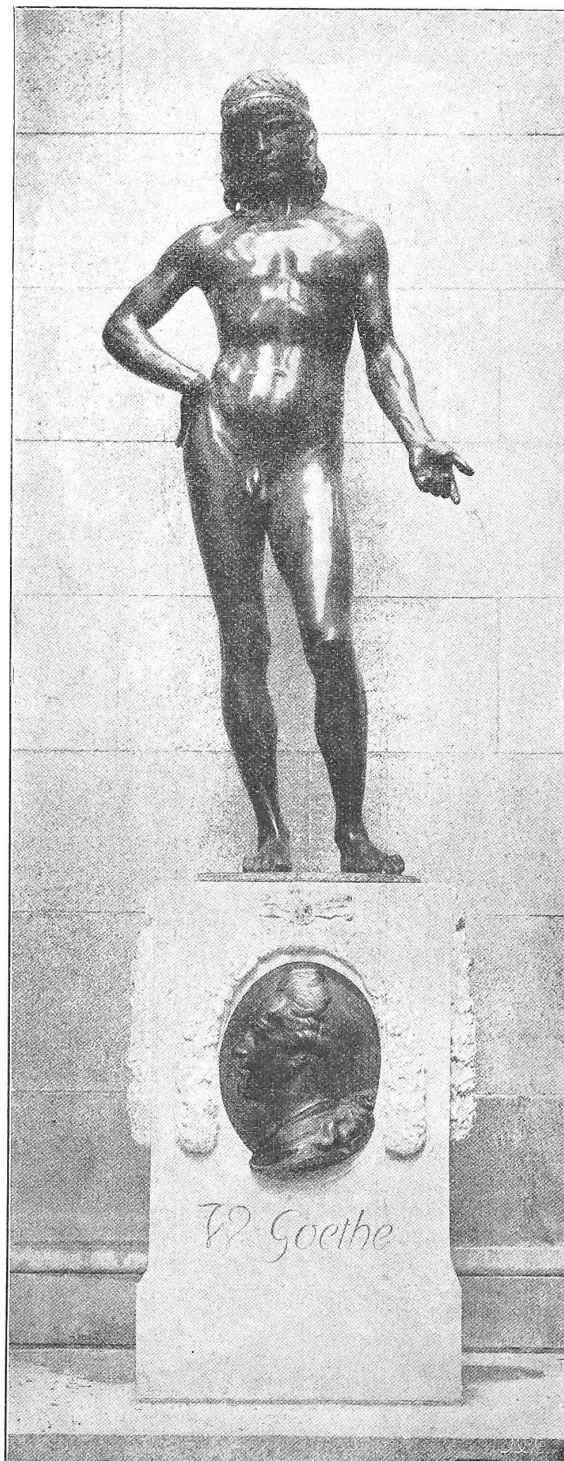


Abb. 2. Der Genius des Goethedenkmals im Herrngarten zu Darmstadt. — Von Prof. L. Habich in Darmstadt.